Surveillant Sauveteur Aquatique - SSA

avec préparation natation

Dates et détails







Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

La formation permet d'obtenir 2 diplômes reconnus :

- PSE 2 : offrant la compétence d'équipier secouriste utilisant du matériel
- SSA : offrant la compétence de sauveteur secouriste aquatique

Le SSA a pour objectif de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage au sein des établissements de baignade d'accès payant et ouvertes gratuitement au public

Heures totales :

105

Heures en centre :

105

Heures en entreprise :

0

Organisation et particularités de la formation

La formation se déroule en deux blocs de formations distincts.
Le premier bloc de formation englobe 28h de PSE2 puis un temps de "préparatoire natation" afin de préparer au mieux les prérequis techniques du SSA.
Les stagiaires disposent ensuite d'une coupure de formation, pour poursuivre leur entrainement personnel avant l'examen technique.
Le second bloc de formation englobe les prérequis techniques, le SSA, ainsi que l'examen final.

FNMNS
CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION

Fiche RNCP en cours

Ministère de l'interieur
29/07/2026

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Contenus de la formation

- **Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) :** s'inscrire dans un dispositif de secours coordonnées, en équipe.

Prise en charge de victime ayant une affection spécifique, une aggravation, une souffrance psychique
Techniques d'immobilisation et de relevage
Coordination d'une action de secours

- **Préparation natation :** entrainements pour valider les prérequis techniques du SSA

- **Unité d'enseignement « surveillance sauvetage aquatique » (SSA) :**

Rôle et mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
Analyse des risques particuliers et actions de prévention adaptées
Dispositif de surveillance et action cooronnée de sauvetage en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques

Lieu

Piscines de L'Argentière-la Bessée, Briançon ou Embrun.

Publics et prérequis



Cette formation s'adresse à des sportifs d'au moins 17 ans (au dernier jour de la formation), pratiquant la natation souhaitant travailler en tant que surveillant aquatique.
Être détenteur du certificat de compétences de secouriste : Premiers secours en équipe (PSE 1).

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Matériel de prise de note, maillots de bain, serviettes, palmes, masque, tuba, petit sac à dos, gourde, tenue de sport, paire de baskets.

Financements possibles

Région Sud PACA sous conditions, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

FNMNS CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION
Cofinancé par l'Union européenne
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SSA

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : rendre un dossier complet

Suite à leur préinscription les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)
- Autorisation parentale à suivre la formation pour les mineurs (Modèle disponible dans l'espace personnel de chaque stagiaire suite à leur préinscription)
- Certificat médical en cours de validité et délivré dans les conditions fixées par l'article A. 322-10 du code du sport (Modèle disponible dans l'espace personnel de chaque stagiaire suite à leur préinscription)
- Certificat de compétences de secouriste (PSE1) ou équivalent et satisfaire aux dispositions de formation continue s'y rapportant ou justifiant d'une formation en cours pour cette qualification ou équivalente

Etape 2 : épreuve de séléction

Test n°1 : tests prérequis de natation

Parcourir une distance de 200 mètres nage libre le plus rapidement possible

L'épreuve est organisée en piscine, selon les règles FINA en vigueur. Un temps d'échauffement est laissé aux candidats. L'organisation des séries de natation est réalisée le jour même en fonction du nombre de chronométreurs présents et du nombre de candidats.

Règlement du test

- Le départ doit s'effectuer par un plongeon
- Le nageur peut nager n'importe quel style de nage
- Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à l'arrivée et à chaque virage
- Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course
- Il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage.
-

Test n°2 : test d'apnée

Parcourir la plus grande distance possible en apnée immergée

L'épreuve est organisée en piscine. Un temps d'échauffement est laissé aux candidats. L'organisation du passage des candidats se fera par ordre alphabétique

Test n°3 : entretien de motivation

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- Cerner les motivations des candidats
- Comprendre le projet professionnel des candidats
- Répondre aux questions des candidats

Etape 3 : le positionnement

Peuvent bénéficier d'un allégement de formation, suivant un référentiel validé par le ministre en charge de la sécurité civile :

- Les titulaires de certificats ou de diplômes étrangers dans le domaine de la surveillance et du sauvetage aquatique ;
- Les titulaires des formations de spécialité « intervention en milieu aquatique », obtenues conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Les titulaires de la formation « spécialiste en intervention aquatique » (SIA) de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

L'allègement de formation portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Le stagiaire devra néanmoins valider l'ensemble des compétences visées. Quel que soit le processus pédagogique mis en œuvre, les modalités de certification restent identiques.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».